

Conseil municipal du 6 août 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle du conseil, de l'arrondissement de Chicoutimi, 201, rue Racine Est, le 6 août 2018.

PRÉSENTS : Mme Josée Néron, mairesse ainsi que tous les autres membres du conseil.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Denis Simard, directeur général adjoint et Mme Caroline Dion, greffière.

À 19 h 00, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du conseil municipal du 3 juillet 2018;

4. COMMISSIONS PERMANENTES

4.1 Commission des travaux publics, immeubles et équipements motorisés – procès-verbal du 31 mai 2018

4.2 Commission des sports et du plein air – Procès-verbal du 17 juillet 2018

5. AVIS DE MOTION

5.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2017-16 portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles générées sur le territoire de la Ville de Saguenay

5.2 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2007-9 interdisant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils

5.3 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2017-98 concernant l'adoption du programme Rénovation Québec-Saguenay

5.4 Projet de règlement ayant pour objet de décréter un emprunt en vue de participer au fonds de subvention pour l'application du programme rénovation Québec-Saguenay 2018-2019

Conseil municipal du 6 août 2018

6. CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

- 6.1** Règlement numéro VS-RU-2018-98 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-148)
 - 6.1.1** Consultation publique
 - 6.1.2** Adoption du règlement

- 6.2** Règlement numéro VS-RU-2018-99 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 62320, rue Mathias à Jonquière) (ARS-1140)
 - 6.2.1** Consultation publique
 - 6.2.2** Adoption du règlement

- 6.3** Règlement numéro VS-RU-2018-100 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-147)
 - 6.3.1** Consultation publique
 - 6.3.2** Adoption du règlement

- 6.4** Règlement numéro VS-RU-2018-101 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 66580, 6ième rue à La Baie) (ARS-1100)
 - 6.4.1** Consultation publique
 - 6.4.2** Adoption du règlement

- 6.5** Règlement numéro VS-RU-2018-102 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour ajouter une disposition réglementaire (ARS-1119)

- 6.6** Règlement numéro VS-R-2018-103 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-56 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles

- 6.7** Règlement numéro VS-R-2018-104 ayant pour objet de créer un programme de crédit de taxes à l'investissement en soutien au développement économique

- 6.8** Règlement numéro VS-R-2018-105 ayant pour objet de créer un programme afin d'accorder une aide financière en soutien au développement économique

- 6.9** Règlement numéro VS-R-2018-106 ayant pour objet de décréter l'acquisition de bacs roulants, conteneurs et mini-bacs de cuisine pour matières organiques et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 5 547 000 \$

Conseil municipal du 6 août 2018

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 7.1 Nomination – Directeur arrondissement Jonquière
- 7.2 Liste des contrats comportant une dépense – Dépôt
 - 7.2.1 Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de mai 2018
 - 7.2.2 Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de juin 2018
 - 7.2.3 Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier
- 7.3 Ratification des règlements généraux – Promotion Saguenay
- 7.4 Création d'une commission pour tenir une assemblée publique pour le règlement adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay
- 7.5 Avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement – Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles - Raccordement au réseau de transport de l'usine de transformation de métaux BlackRock
- 7.6 Conseil d'administration des Saguenéens – Nomination
- 7.7 Appui au Parc régional des grandes rivières du Lac-Saint-Jean dans le cadre d'un projet de construction d'une passerelle pour véhicules hors route sur la rivière Péribonka
- 7.8 Décret des travaux – Règlement d'emprunt
 - 7.8.1 Règlement VS-R-2018-13
- 7.9 Modification de règlement – VS-R-2018-71
- 7.10 Modification de règlement – VS-R-2018-72
- 7.11 Procès-verbal de correction – Projet de règlement concernant la modification au schéma d'aménagement (17104-01-015)

8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 4 septembre 2018 dans la salle du Vieux-Théâtre de l'arrondissement de La Baie au 300, boulevard de la Grande-Baie Nord, à 19h.

Conseil municipal du 6 août 2018

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVIS DE CONVOCATION

La greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 2 août 2018.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2018-378

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Marc Pettersen

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

RETRAIT :

- 5.3 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2017-98 concernant l'adoption du programme Rénovation Québec-Saguenay
- 5.4 Projet de règlement ayant pour objet de décréter un emprunt en vue de participer au fonds de subvention pour l'application du programme rénovation Québec-Saguenay 2018-2019

AJOUTS :

- 7.12 Projet de réaménagement et agrandissement du terminal Aéroport Saguenay-Bagotville – Demande d'aide financière du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR)

Adoptée à l'unanimité.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR;

Une période de questions a été tenue.

Conseil municipal du 6 août 2018

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018;

VS-CM-2018-379

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2018 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

4. COMMISSIONS PERMANENTES

4.1 COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS – PROCÈS-VERBAL DU 31 MAI 2018

VS-CM-2018-380

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Julie Dufour

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 31 mai 2018 par la Commission des travaux publics, immeubles et équipements motorisés de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR – PROCÈS-VERBAL DU 17 JUILLET 2018

VS-CM-2018-381

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Simon-Olivier Côté

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 17 juillet 2018 par la Commission des sports et du plein air de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

5. AVIS DE MOTION

5.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2017-16 PORTANT SUR LA COLLECTE ET LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY

Le conseiller Simon-Olivier Côté donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2017-16 portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles générées sur le territoire de la Ville de Saguenay;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.2 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2007-9 INTERDISANT LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS

Le conseiller Marc Bouchard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2007-9 interdisant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.3 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2017-98 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC-SAGUENAY – RETIRÉ

5.4 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT EN VUE DE PARTICIPER AU FONDS DE SUBVENTION POUR L'APPLICATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC-SAGUENAY 2018-2019 - RETIRÉ

6. CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

6.1 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-98 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-148)

6.1.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-148).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

6.1.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT

VS-CM-2018-382

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Marc Bouchard

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-148), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-98 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-99 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 62320, RUE MATHIAS À JONQUIÈRE) (ARS-1140)

6.2.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 62320, rue Mathias à

Conseil municipal du 6 août 2018

Jonquière) (ARS-1140).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

6.2.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT

VS-CM-2018-383

Proposé par Jean-Marc Crevier

Appuyé par Marc Bouchard

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 62320, rue Mathias à Jonquière) (ARS-1140), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-99 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-100 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-147)

6.3.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-147).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Une personne a fait des représentations contre l'adoption de ce projet de règlement.

6.3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT

VS-CM-2018-384

Proposé par Marc Pettersen

Appuyé par Simon-Olivier Côté

Conseil municipal du 6 août 2018

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-147), soit différé à une séance ultérieure du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-101 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 66580, 6IÈME RUE À LA BAIE) (ARS-1100)

6.4.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 66580, 6ième rue à La Baie) (ARS-1100).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Une personne a fait des représentations contre l'adoption de ce projet de règlement.

6.4.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT

VS-CM-2018-385

Proposé par Marc Pettersen

Appuyé par Simon-Olivier Côté

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 66580, 6ième rue à La Baie) (ARS-1100), soit différé à une séance ultérieure du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

6.5 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-102 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR AJOUTER UNE DISPOSITION

Conseil municipal du 6 août 2018

RÈGLEMENTAIRE (ARS-1119)

VS-CM-2018-386

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Michel Tremblay

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour ajouter une disposition réglementaire (ARS-1119), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-102 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.6 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-103 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2016-56 PORTANT SUR LA CONSTRUCTION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS DE SERVICE ET DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

VS-CM-2018-387

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-56 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-103 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière. Les articles en vigueur au moment de la présentation du projet de règlement lors du dépôt de l'avis de motion ont été ajoutés dans la version déposée pour adoption afin de permettre la comparaison avec les nouvelles modifications et le tout a été expliqué en séance.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.7 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-104 AYANT POUR OBJET DE CRÉER UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES À L'INVESTISSEMENT EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

VS-CM-2018-388

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le règlement ayant pour objet de créer un programme de crédit de taxes à l'investissement en soutien au développement économique, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-104 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.8 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-105 AYANT POUR OBJET DE CRÉER UN PROGRAMME AFIN D'ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

VS-CM-2018-389

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Martin Harvey

QUE le règlement ayant pour objet de créer un programme afin d'accorder une aide financière en soutien au développement économique, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-105 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.9 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-106 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'ACQUISITION DE BACS ROULANTS, CONTENEURS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR MATIÈRES ORGANIQUES ET D'APPROPRIER LES DENIERS A CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 5 547 000 \$

Conseil municipal du 6 août 2018

VS-CM-2018-390

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Julie Dufour

QUE le règlement ayant pour objet de décréter l'acquisition de bacs roulants, conteneurs et mini-bacs de cuisine pour matières organiques et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 5 547 000 \$, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-106 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à la majorité, les conseillers MM. Martin Harvey et Éric Simard ayant voté contre.

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

7.1 **NOMINATION – DIRECTRICE ARRONDISSEMENT JONQUIÈRE**

VS-CM-2018-391

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Michel Potvin

CONSIDÉRANT que le poste de directeur de l'arrondissement de Jonquière est présentement vacant;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection s'est tenu en janvier 2018 auquel Mme Sonia Simard a participé;

CONSIDÉRANT que ce processus comprenait des tests psychométriques ainsi qu'une entrevue de sélection structurée;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler ce poste dans les meilleurs délais;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de Madame Sonia Simard au poste de directrice de l'arrondissement de Jonquière, conditionnellement à une période d'essai de six (6) mois et que son salaire soit déterminé en fonction de la politique administrative du personnel de gestion de la Ville de Saguenay, ses autres conditions de travail demeurant inchangées.

Adoptée à l'unanimité.

Conseil municipal du 6 août 2018

7.2 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE – DÉPÔT;

**7.2.1 LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE
DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS AU COURS DU MOIS
DE MAI 2018**

VS-CM-2018-392

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1^{er} au 31 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**7.2.2 LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE
DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS AU COURS DU MOIS
DE JUIN 2018**

VS-CM-2018-393

Proposé par Raynald Simard
Appuyé par Marc Bouchard

Madame la Mairesse, Josée Néron, déclare la nature de son intérêt dans la partie du dossier suivant qui concerne l'entreprise PPI et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1^{er} au 30 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**7.2.3 LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE
DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ ET CONCLUS AVEC UN MÊME**

Conseil municipal du 6 août 2018

**COCONTRACTANT DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE
FINANCIER**

VS-CM-2018-394

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Michel Tremblay

Madame la Mairesse, Josée Néron, déclare la nature de son intérêt dans la partie du dossier suivant qui concerne l'entreprise PPI et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 30 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**7.3 RATIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX – PROMOTION
SAGUENAY**

Monsieur Kevin Armstrong, conseiller municipal, déclare la nature générale de son intérêt dans la décision suivante, s'abstient de toute délibération et de tout vote.

VS-CM-2018-395

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Marc Bouchard

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay demande à la Ville d'approuver les modifications qui ont été apportées aux règlements généraux de l'organisme afin d'ajouter un poste au conseil d'administration représentant le milieu de la culture, de permettre au directeur général d'octroyer des contrats de service professionnel de moins de 24 999\$ taxes incluses et de prévoir que le secrétaire de l'organisme remplacera la présidente afin de présider les assemblées du conseil d'administration en son absence.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE ce conseil ratifie les règlements généraux de Promotion Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

Conseil municipal du 6 août 2018

7.4 CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR TENIR UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LE RÈGLEMENT ADOPTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE REMPLACEMENT DE LA VILLE DE SAGUENAY

VS-CM-2018-396

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Julie Dufour

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté le 4 juin 2018 un projet de règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay et ayant pour objet d'intégrer des cotes de protection officielles sur le pourtour du Lac Kénogami et d'établir la ligne des hautes eaux et la zone inondable de la rivière Chicoutimi et de la rivière aux sables (17104-01-009);

CONSIDÉRANT que l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule qu'une consultation publique doit être tenue avant l'adoption du règlement par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil et formée des membres que celui-ci désigne, présidée par la mairesse ou par un autre membre de la Commission désigné par la mairesse;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay crée la Commission qui aura pour mandat de tenir une consultation publique portant sur le projet de règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay et ayant pour objet d'intégrer des cotes de protection officielles sur le pourtour du Lac Kénogami et d'établir la ligne des hautes eaux et la zone inondable de la rivière Chicoutimi et de la rivière aux sables (17104-01-009);

QUE les membres de cette Commission soit les mêmes que les membres de la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay ainsi que M. Jonathan Tremblay, conseiller;

QUE la Mairesse désigne le conseiller municipal, M. Simon-Olivier Côté, pour présider la Commission;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

7.5 AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES - RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE TRANSPORT DE L'USINE DE TRANSFORMATION DE MÉTAUX BLACKROCK

VS-CM-2018-397

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Simon-Olivier Côté

CONSIDÉRANT que Madame Dominique Savoie, sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a déposé un avis d'intervention en vertu de l'article 151 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) pour le projet de la construction d'une nouvelle ligne de transport à 161 (KV) de 9,1 Km de longueur sur le territoire de Saguenay;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle ligne permettra de desservir la future usine de transformation de concentré de vanadium-titane-magnétite de la société Métaux Black-Rock et le parc industrialo portuaire de Grande-Anse;

CONSIDÉRANT que l'article 3.7.3 du règlement VS-R-2011-29 Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Saguenay précise que les usages reliés aux équipements d'utilités publiques sont autorisés sur l'ensemble du territoire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE conformément à l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) le projet d'une nouvelle ligne de transport à 161 (KV) de 9,1 Km de longueur desservant la future usine de transformation de concentré de vanadium-titane-magnétite de la société Métaux Black-Rock et le parc industrialo portuaire de Grande-Anse est reconnu conforme au schéma d'aménagement et de développement de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

7.6 CONSEIL D'ADMINISTRATION DES SAGUENÉENS – NOMINATION

VS-CM-2018-398

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Carl Dufour

CONSIDÉRANT que l'équipe, de la ligue junior majeure du Québec, les Saguenéens de Chicoutimi appartient à la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'aucun représentant de la Ville de Saguenay ne siège sur le conseil d'administration des Saguenéens de Chicoutimi;

Conseil municipal du 6 août 2018

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des sports et du plein air afin d'avoir la présence d'élus et d'employés municipaux au conseil d'administration des Saguenéens de Chicoutimi;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte la recommandation de la Commission des sports et de plein air et nomme M. Michel Potvin au conseil d'administration des Saguenéens de Chicoutimi.

Adoptée à l'unanimité.

7.7 APPUI AU PARC RÉGIONAL DES GRANDES RIVIÈRES DU LAC-SAINT-JEAN DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE POUR VÉHICULES HORS ROUTE SUR LA RIVIÈRE PÉRIBONKA

VS-CM-2018-399

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Julie Dufour

CONSIDÉRANT les investissements récents des MRC du Fjord-du-Saguenay et de Maria-Chapdelaine afin de doter la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean d'infrastructures majeures visant la pratique du quad et de la motoneige;

CONSIDÉRANT la volonté des instances de l'industrie touristique de positionner le nord du Saguenay et du lac Saint-Jean sur les marchés internationaux par la mise en place d'un circuit boréal visant les clientèles intéressées par la pratique du quad et de la motoneige;

CONSIDÉRANT que les retombées économiques directes associées au quad et à la motoneige sont évaluées annuellement à 113 millions \$ au Saguenay-Lac-Saint-Jean et que les commerces présents sur le territoire de Ville de Saguenay bénéficient de manière importante de ces activités;

CONSIDÉRANT le projet de transport d'électricité de la société Hydro-Québec dit « Chamouchouane–Bout-de-l'Île » et le legs à la Fédération québécoise des clubs quad (FQCQ) d'une infrastructure majeure donnant accès au Saguenay-Lac-Saint-Jean via la MRC du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement du Québec de favoriser la pérennisation des sentiers pour véhicules hors route en terres publiques et les connections interrégionales;

CONSIDÉRANT la recherche chez les touristes d'expériences authentiques et l'accroissement constant depuis 2004 du quad de type excursionniste;

CONSIDÉRANT les discussions tenues en séance;

Conseil municipal du 6 août 2018

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la phase 2 dite de connexions interrégionales du projet régional dit « la Passerelle du 49^e » soit de réaliser des passerelles pour véhicules hors route sur les rivières Péribonka et Ashuapmushuan et ainsi relier les territoires du Saguenay et du Lac-Saint-Jean;

ET QUE la Ville de Saguenay appuie la localisation d'un point de traverse de la rivière Péribonka en terres publiques et à proximité du sentier fédéré longeant ladite rivière Péribonka et entretenu à ce jour par le club de motoneige Caribou-Conscrits.

Adoptée à l'unanimité.

7.8 DÉCRET DE TRAVAUX – RÈGLEMENT D'EMPRUNT :

7.8.1 RÈGLEMENT VS-R-2018-13

VS-CM-2018-400

Proposé par Martin Harvey

Appuyé par Éric Simard

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt VS-R-2018-13 est la source de financement identifiée pour voir à la réalisation de ces travaux.

A CES CAUSES il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay décrète les travaux suivants au règlement VS-R-2018-13 :

# Item PTI	Description	Montant
410-00004	Mise à niveau et achat d'équipements relatifs à la siccité des biosolides	300 000 \$
131-00002	Acquisition du 3291 à 3293, boulevard de la Grande-Baie Sud, arrondissement de La Baie	141 800 \$
TOTAL		441 800 \$

Adoptée à l'unanimité.

7.9 MODIFICATION DE RÈGLEMENT – VS-R-2018-71

VS-CM-2018-401

Proposé par Jonathan Tremblay

Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que le règlement VS-R-2018-71 ayant pour objet de décréter des travaux permanents reliés à l'exploitation d'Hydro-Jonquière, d'alimentation en électricité,

Conseil municipal du 6 août 2018

d'aménagement de parcs ou de berges, de traitement des eaux, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de terrains ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux permanents et d'appropriier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 10 700 000 \$ est en cours d'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire conformément à l'article 556 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT qu'il est exigé que ce règlement précise la nature des travaux;

CONSIDÉRANT les articles 365 et 564 de la Loi sur les cités et villes qui édicte qu'un règlement de cette nature peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article 2 du règlement numéro VS-R-2018-71 de manière à ajouter la nature des travaux;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie l'article 2 du règlement numéro VS-R-2018-71 de façon à ajouter une phrase à la fin du paragraphe qui se lit comme suit :

Ajout de puissance au poste Jean-Dechêne 10 700 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

7.10 MODIFICATION DE RÈGLEMENT – VS-R-2018-72

VS-CM-2018-402

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que le règlement VS-R-2018-72 ayant pour objet de décréter des travaux permanents reliés à l'exploitation d'Hydro-Jonquière, d'alimentation en électricité, d'aménagement de parcs ou de berges, de traitement des eaux, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de terrains ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux permanents et d'appropriier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 200 000 \$ est en cours d'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire conformément à l'article 556 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le montant dans le titre du règlement afin de remplacer 1 000 000 \$ par 2 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi exigé que ce règlement précise la nature des travaux;

Conseil municipal du 6 août 2018

CONSIDÉRANT les articles 365 et 564 de la Loi sur les cités et villes qui édicte qu'un règlement de cette nature peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une erreur dans le titre et que le texte du règlement prévoit un emprunt de 2 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article 2 du règlement numéro VS-R-2018-72 de manière à ajouter la nature des travaux;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie le montant de 1 000 000 \$ par celui de 2 200 000 \$ dans le titre du règlement;

QUE la Ville de Saguenay modifie l'article 2 du règlement numéro VS-R-2018-72 de façon à ajouter une phrase à la fin du paragraphe qui se lit comme suit :

Bouclage d'aqueduc chemin de la Réserve/St-Paul	1 000 000 \$
Réfection égout rue Régina	900 000 \$
Réfection égout boulevard Saint-Geneviève	300 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

7.11 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT (17104-01-015)

QUE la Ville de Saguenay prenne acte du dépôt par la greffière du procès-verbal de correction daté du 9 juillet 2018 du projet de règlement concernant la modification au schéma d'aménagement (17104-01-015) conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les citées et villes.

7.12 PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL AÉROPORT SAGUENAY-BAGOTVILLE. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D'AIDE QUÉBÉCOIS POUR LES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES RÉGIONALES (PAQIAR)

VS-CM-2018-403

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Marc Bouchard

CONSIDÉRANT l'ouverture du Programme d'aide québécois pour les infrastructures

Conseil municipal du 6 août 2018

aéroportuaires régionales (PAQIAR);

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de Saguenay de procéder au réaménagement et l'agrandissement du terminal Aéroport Saguenay-Bagotville pour contribuer à l'offre de services aériens et à la mobilité des personnes par l'entremise d'infrastructures adéquates;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le directeur du Service des immeubles ou son représentant à déposer pour et au nom de la Ville de Saguenay une demande d'aide financière au Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR) pour le réaménagement et l'agrandissement du terminal Aéroport Saguenay-Bagotville pour un projet de l'ordre de maximum 18 000 000 \$;

QUE la Ville de Saguenay s'engage à payer sa part des coûts admissibles ainsi que des coûts d'exploitation continus et confirme que le projet est souhaité par la population (acceptation sociale).

Adoptée à l'unanimité.

8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

VS-CM-2018-404

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Michel Tremblay

QUE la prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 4 septembre 2018 dans la salle du Vieux-Théâtre de l'arrondissement de La Baie au 300, boulevard de la Grande-Baie Nord, à 19h et que la greffière soit tenue de donner un avis public à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue de 20 h 22 à 20 h 30.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue à 20 h 30 à 21 h 33.

Au cours de cette période, le conseiller, M. Marc Pettersen, quitte la salle quelques minutes pour ensuite reprendre son siège.

Conseil municipal du 6 août 2018

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2018-405

Proposé par Simon-Olivier Côté
Appuyé par Kevin Armstrong

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 21 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 4 septembre 2018.

MAIRESSE

GREFFIÈRE

CD/sg